

Les couples mixtes, une catégorie hétérogène

Alexandra FILHON, Gabrielle VARRO

La catégorie « couples mixtes » amalgame des situations très diverses. Cette diversité concerne d'une part les trajectoires des couples et d'autre part la construction même de la catégorie. En soi, si l'on peut dire que tout couple hétérosexuel est « mixte », parler de « mixité » fait avant tout référence à des différences d'origine nationale, de statut juridique, voire de religion, de langue, de culture, etc. Dans le cas présent on étudiera la mixité conjugale à partir de la différence d'origine géographique des deux conjoints. Notre première approche consistera à décrire les divers paramètres qui relèvent de ce critère, notamment le lieu de naissance, la nationalité, ou encore le fait d'avoir immigré ou non. Puis dans un second temps, on interrogera la catégorie uniquement du point de vue des migrants répondant à l'enquête « Étude de l'histoire familiale » (EHF), quel que soit leur statut juridique en France, considérant le lieu de naissance et de socialisation primaire comme déterminants.

Nombre de travaux quantitatifs traitant de la mixité ont jusqu'à présent étudié ce phénomène au regard des statuts juridiques et matrimoniaux des conjoints. Ainsi la question des couples mixtes a été abordée principalement à partir des mariages entre étrangers et Français dans un premier temps, puis à partir des mariages entre immigrés et non immigrés dans un second temps, lorsque cette deuxième notion a été officiellement reconnue. De tels travaux ont permis de comparer dans le temps l'évolution des mariages mixtes. L'enquête Famille de 1999 appariée au recensement de la population permet désormais d'étudier non plus seulement les situations matrimoniales légales mais aussi les situations de fait, élément important que nous prendrons en compte. Mais surtout, on se propose ici d'aborder la catégorie « couples mixtes » sous un autre angle, sans présumer de la centralité de la catégorie « immigré » pour expliquer ce phénomène.

Donner la prévalence au lieu de socialisation primaire plutôt qu'aux statuts juridiques de l'individu pour chercher à comprendre les « stratégies » matrimoniales qui en découlent, c'est reconnaître que la différence culturelle des conjoints s'est construite en rapport avec les cadres nationaux et sociaux dans lesquels ils ont grandi. C'est pourquoi les couples dont l'un des

conjoints est né en France de parents migrants et dont l'autre est également né en France de parents non migrants ne seront pas ici considérés comme « mixtes ». Les origines culturelles ne se transmettent pas telles quelles d'une génération à l'autre, elles ne sont ni un « héritage » en soi ni le résultat d'une « hérédité »⁽¹⁾. Si la socialisation familiale est centrale dans la construction de l'enfant, elle est loin d'être la seule variable à prendre en compte, et comme l'a montré M. Tribalat (1995) les enfants s'écartent parfois assez nettement du modèle parental en terme de comportements culturels mais aussi du fait que leur principale langue est le français et qu'ils ont été scolarisés en France.

Sur le plan sociologique, et si l'on cherche à interroger la pertinence de la catégorie, deux versants peuvent être questionnés : d'une part, les personnes déclarant une union mixte se ressemblent-elles significativement entre elles et comment, mais aussi se différencient-elles significativement de celles qui ne sont pas en union mixte ? Des études de terrain et des questionnaires, des monographies et l'étude des représentations, ont débouché sur quelques pistes ; l'observation, par exemple, que les individus vivant en couple « mixte » seraient surtout des citadins ou encore qu'ils seraient de niveaux éducatifs et professionnels semblables (formant des couples très largement « homogames » du point de vue socioprofessionnel)⁽²⁾. Dans cet article, on poursuivra ces analyses en exposant certaines caractéristiques des immigrants formant une union avec un conjoint né(e) en France.

Qui sont donc les personnes qui déclarent vivre en union mixte ? Les hommes le déclarent-ils plus souvent que les femmes et si oui, comment comprendre cette disparité ? Les personnes nées dans tel ou tel pays ou aire géographique sont-elles plus ou moins que d'autres en couple mixte ? Quel impact le fait de vivre ou non en couple avec une personne née en France a-t-il sur le désir du migrant de retourner « au pays » ? Enfin, qu'en est-il de la transmission des langues aux enfants, du point de vue des hommes et des femmes qui, avec leur conjoint, forment un couple mixte ?

Précisons dans un premier temps ce que l'on entend dans la suite de ce texte par couple mixte.

(1) « Si la notion de culture d'origine se révèle à l'examen d'usage délicat et finalement peu opératoire pour ce qui est des migrants proprement dits, *a fortiori* recourir à cette notion est totalement inapproprié dans le cas des enfants de ceux-ci nés dans le pays d'immigration, souvent appelés (à tort, puisqu'ils ne sont pas eux-mêmes des migrants) les « deuxième génération » d'immigrés. L'origine à laquelle il est fait référence n'est pas leur origine, puisqu'ils ne sont pas nés et n'ont pas été socialisés dans le pays de leurs parents. » (Cuhe, 2001, p. 109).

(2) Varro, 2003, pour une tentative de synthèse des travaux sur la mixité conjugale.

I. – Couples mixtes/non mixtes : critères et définitions

Outre les problèmes théoriques et épistémologiques, voire éthiques, posés par la catégorisation, pour lesquels nous renvoyons ici à la présentation de Patrick Simon et Catherine Borrel (*supra*), se pose le problème du traitement de la catégorie « couple mixte ». Quels critères prendre en considération et à quelles fins ? Dans le cas présent, nous avons retenu trois principaux indicateurs : le pays de naissance, la nationalité actuelle et enfin le statut d'immigré, qui sont à certains égards assez proches mais renvoient également à des présupposés de catégorisation différents.

Tout d'abord, dire d'un couple qu'il est « mixte » lorsque les deux conjoints sont nés dans des pays différents, c'est faire l'hypothèse que le lieu de naissance et au moins en partie de socialisation peut induire des différences de valeurs, de comportements, ou de pratiques plus marquées que pour d'autres couples « non mixtes ». Parmi les adultes interrogés se déclarant en union au moment de l'enquête, 44,5 % des hommes et 39,6 % des femmes nés à l'étranger ont un conjoint né en France. Pour les répondants nés en France unis à un migrant, les taux s'élèvent respectivement à 9,6 % et 11,2 %, selon qu'il s'agit d'un homme ou d'une femme (tableau 1).

Si dans un deuxième temps on choisit de catégoriser les couples « mixtes » en prenant comme indicateur la nationalité actuelle, on suppose cette fois-ci que le statut juridique d'un individu peut être déterminant pour le distinguer de son conjoint, et que là encore cette différence peut en entraîner d'autres. Mais faut-il distinguer les « Français de naissance » des « Français par acquisition » ? Y aurait-il par exemple plus de décalages entre un couple composé d'un « Français par acquisition » né en France de parents étrangers et de son conjoint « Français de naissance » né en France également, qu'entre un couple composé de deux « Français de naissance », dont l'un par exemple serait enfant de coopérants et aurait grandi à l'étranger ? Dans le premier cas de figure, il s'agit d'une personne issue de l'immigration, dite « deuxième génération » née en France et scolarisée en France. Considérer son union avec un « Français de naissance » comme mixte, c'est supposer que la sphère

TABLEAU 1. – TAUX DE MIXITÉ PAR SEXE
SELON LE PAYS DE NAISSANCE DES CONJOINTS (%)

Pays de naissance du conjoint	Pays de naissance du répondant					
	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Étranger	France	Étranger	France	Étranger	France
Étranger	55,6	9,6	60,4	11,2	57,9	10,4
France	44,5	90,4	39,6	88,8	42,1	89,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : adultes en couple actuellement.
Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

TABLEAU 2. – TAUX DE MIXITÉ PAR SEXE SELON LA NATIONALITÉ ACTUELLE DES CONJOINTS (%)

Nationalité du conjoint	Nationalité actuelle du répondant									
	Hommes			Femmes			Ensemble			
	Français de naissance	Français par acquisition	Étranger	Française de naissance	Française par acquisition	Étrangère	Français de naissance	Français par acquisition	Étranger	
Français de naissance	95,9	58,9	28,9	95,1	60,8	19,4	95,5	59,8	24,3	
Français par acquisition	3,1	34,3	6,5	3,0	32,1	5,5	3,0	33,2	6,0	
Étranger	1,1	6,8	64,7	1,9	7,2	75,1	1,5	7,0	69,7	
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

Champ : adultes, en couple actuellement.

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

« privée » et notamment la socialisation familiale a plus d'incidences que la sphère publique (l'école par exemple) peut en avoir. On note ainsi à travers le tableau 2 la forte présence, pour les deux sexes, d'unions mixtes entre les « Français par acquisition » et les « Français de naissance », soit près de 60 % des cas. Or ces couples ne sont pas comptés comme « mixtes » dans les enquêtes qui ne prennent en compte que la nationalité actuelle, dans la mesure où les deux conjoints sont juridiquement français. Si on ne considère que la nationalité actuelle, la mixité renvoyant à un couple composé d'un étranger et d'un Français (de naissance ou par acquisition) concerne en 1999 plus de 30 % des répondants de nationalité étrangère au moment de l'enquête et déclarant former un couple avec un(e) Français(e). Rappelons qu'il s'agit de couples légalement mariés ou en union libre.

Enfin, le troisième indicateur de mixité : être ou non immigré, c'est-à-dire né « étranger à l'étranger », synthétise en partie les deux indicateurs précédents en prenant en compte à la fois le lieu de naissance et la nationalité à la naissance. Le Haut Conseil à l'Intégration (1990) l'a ainsi défini, en précisant qu'un immigré « a pu acquérir la nationalité française ». Il est donc plus restrictif que le premier indicateur, et contrairement au second indicateur, qui donne à voir la situation actuelle, le statut d'« immigré » ne peut évoluer avec le temps puisqu'il s'agit d'une composante déterminée à la naissance.

Les résultats du tableau 3 indiquent que près de 41 % des hommes immigrés sont actuellement en couple avec une personne non immigrée contre 36 % des femmes nées étrangères à l'étranger. Globalement, on constate donc des taux de mixité plus élevés pour les hommes migrants ou immigrés que pour les femmes migrantes ou immigrées.

Pour la suite de ce texte, on retiendra comme critère de mixité le lieu de naissance, en tant que premier lieu de socialisation et notamment lieu de socialisation linguistique. Au-delà de l'indicateur choisi pour mesurer la mixité, il est surtout nécessaire de distinguer les pays d'origine dont sont issues les personnes qui se sont mises ou non en couple avec un conjoint né en France, car selon les vagues migratoires les histoires familiales peuvent varier assez fortement : certains sont installés en France depuis longtemps, d'autres sont arrivés plus ou moins jeunes accompagnés de leurs parents, de leur conjoint ou bien célibataires.

TABLEAU 3. – TAUX DE MIXITÉ PAR SEXE
SELON LE STATUT D'IMMIGRÉ OU NON DES CONJOINTS (%)

Statut du conjoint	Statut d'immigré ou non du répondant					
	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Immigrés	Non immigrés	Immigrées	Non immigrées	Immigrés	Non immigrés
Immigré	59,0	3,2	63,9	4,0	61,4	3,6
Non immigré	41,1	96,8	36,1	96,0	38,6	96,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : adultes en couple actuellement.
Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

II. – Taux de mixité et pays d'origine

D'un pays à l'autre, les taux de mixité fluctuent sensiblement. Alors que les migrants hommes ou femmes natifs des pays regroupés sous l'étiquette « autre Union européenne » déclarent à plus de 60 % être en couple avec un Français – nous emploierons cette désignation au sens de *personne née en France* – ceux venus de Turquie ou encore du Cambodge et du Laos optent à près de 60 % ou plus pour un conjoint de la même origine et à 20 % ou moins pour un conjoint né en France. On note également des distinctions selon le sexe. Si globalement les hommes se mettent davantage en union avec une Française, pour les originaires de certains pays comme ceux du groupe « Amérique, Océanie », les femmes ont un taux de mixité plus élevé que leurs homologues masculins (figures 1a et 1b).

Les taux de mixité prennent sens en regard à la fois à l'âge d'arrivée en France et à la situation matrimoniale à l'arrivée. Les profils des migrants varient sensiblement selon qu'il s'agit d'hommes ou de femmes mais aussi selon leur provenance, certains étant arrivés jeunes et célibataires tandis que d'autres sont venus plus tardivement et déjà en couple. Cette situation à l'arrivée a bien évidemment des effets importants quant aux taux de mixité,

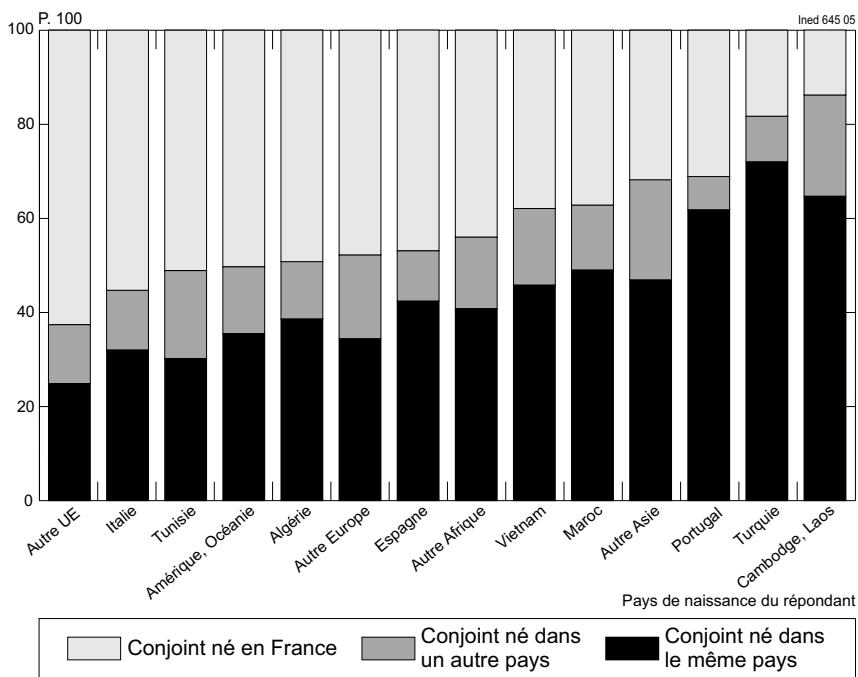


Figure 1a. – Proportions d'unions mixtes chez les hommes selon leur pays de naissance

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

c'est pourquoi, à des fins de comparaison, on distinguera les migrants installés en France avant l'âge de 16 ans de ceux arrivés à un âge plus avancé et enfin on prendra en compte uniquement les migrants célibataires lors de leur entrée en France (tableau 4).

1) Une migration avant 16 ans

D'un courant migratoire à l'autre et d'un âge à l'arrivée en France à un autre, les taux selon le pays de naissance et le sexe varient plus ou moins fortement. Pour les migrants arrivés avant l'âge de 16 ans, on constate que les hommes se mettent généralement plus souvent en couple avec une conjointe née en France que les femmes migrantes. On trouve en première position les hommes natifs d'un pays d'Europe, qui déclarent à plus de 70 % être actuellement en union mixte. Seuls les migrants portugais font figure d'exception avec des taux de mixité qui s'élèvent respectivement à environ 57 % pour les hommes et 49 % pour les femmes. Cet écart s'explique en partie par une installation en France plus récente des originaires du Portugal. Alors que les migrants espagnols et italiens sont majoritairement arrivés dans les années 1950 et au début des années 1960, les natifs du Portugal ont immigré une dizaine d'années plus tard. De même, pour les migrants d'Afrique du Nord : les populations

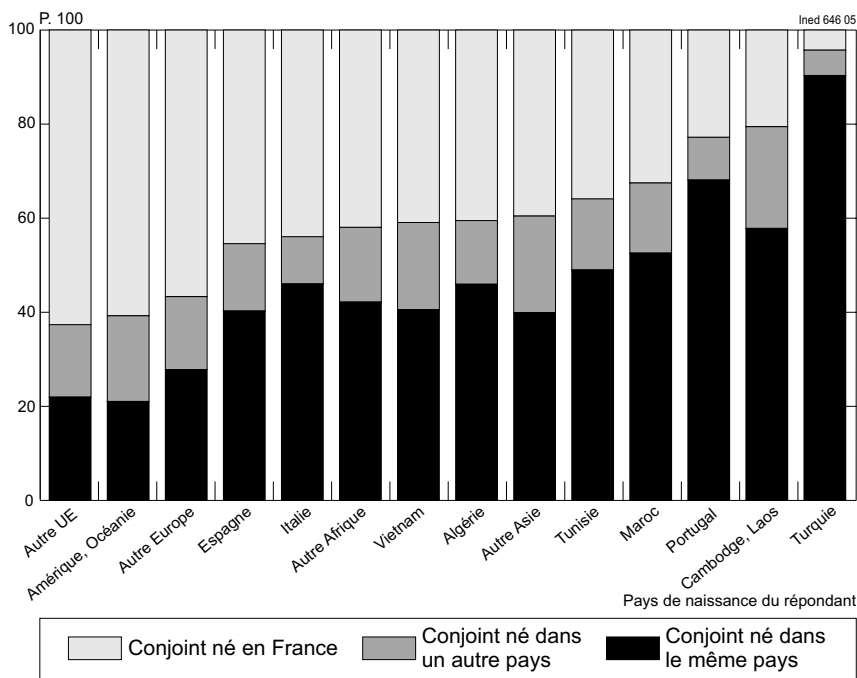


Figure 1b. – Proportions d'unions mixtes chez les femmes selon leur pays de naissance

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

TABLEAU 4. – TAUX DE MIXITÉ SELON LE PAYS DE NAISSANCE, LE SEXE ET L'ÂGE À L'ARRIVÉE EN FRANCE, PARMI LES MIGRANTS VENUS CÉLIBATAIRES (%)

Pays de naissance du répondant en couple avec un(e) conjoint(e) né(e) en France	Avant 16 ans		À partir de 16 ans	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ensemble	67,5	61,0	39,1	42,8
Italie	74,3	69,4	45,0	36,7
Espagne	71,8	67,6	42,8	42,8
Portugal	57,3	48,8	24,1	22,0
Autre Union européenne	82,3	78,2	70,5	71,3
Autre Europe	72,0	71,2	41,0	58,4
Algérie	70,2	63,6	46,3	44,4
Tunisie	68,6	61,1	45,5	54,1
Maroc	61,3	56,2	31,4	42,4
Autre Afrique	71,5	63,9	37,9	39,7
Vietnam	64,4	64,9	34,9	37,3
Cambodge, Laos	34,8	34,3	14,1	16,9
Turquie	30,6	6,8	26,8	15,4

Champ : adultes nés à l'étranger, en couple actuellement, et arrivés en France avant leur première mise en union.
Note : pour les originaires de Turquie et d'Asie, les pourcentages sur les migrants arrivés à partir de 16 ans célibataires sont fournis à titre indicatif car les effectifs sont faibles.
Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

marocaines installées en France en moyenne quelques années après les Algériens et les Tunisiens ont des taux de mixité plus bas. Par contre, on note un taux de mixité particulièrement élevé, de plus de 70 %, chez les hommes et de près de 64 % chez les femmes, pour le groupe « autre Afrique ». Bien que leur migration vers la France soit plus récente, leur taux de mixité est proche de ceux des migrants européens. Quant aux migrants d'Asie du Sud-Est, leurs choix conjugaux varient selon qu'il s'agit de Vietnamiens ou de Cambodgiens et Laotiens, les premiers, hommes ou femmes nés au Vietnam, formant une union mixte dans près de 65 % des cas contre presque moitié moins pour les autres. Enfin, les originaires de Turquie, installés en France depuis les années 1980, ont le taux de mixité le plus faible. De plus, les taux varient assez fortement selon le sexe, les femmes turques se déclarant très rarement (6,8 % pour les femmes arrivées avant 16 ans contre 30,6 % des hommes turcs arrivés aux mêmes âges) avec une personne née en France.

2) Une migration à partir de 16 ans

Si les migrants arrivés avant l'âge de 16 ans ne s'étaient à cette époque pas encore mis en union, c'est nettement moins le cas de ceux qui s'installent en France à un âge plus tardif et surtout des femmes de certains pays venues par le biais du regroupement familial. Ces migrants sont donc, au moment de l'enquête, très majoritairement en couple avec un conjoint de la même origine qu'eux. Les taux de mixité des migrants arrivés jeunes, qui étaient de 67,5 %

pour les hommes et 61 % pour les femmes, passent ainsi respectivement à 39,1 % et 42,8 %, lorsque la migration a eu lieu en célibataire à partir de 16 ans (ces taux baissent encore à 29,9 % et 27,1 %, soit un effet d'autant plus net pour les femmes, si l'on ne tient pas compte du fait d'être ou non déjà en union à l'arrivée en France métropolitaine).

Dans l'ensemble, 65 % des hommes sont arrivés célibataires contre seulement 48 % des femmes migrantes. Dans l'absolu, puisque les hommes s'installent en France plus souvent avant leur mise en union, ils déclarent aussi plus fréquemment vivre avec une conjointe née en France ; mais si l'on considère uniquement les hommes et femmes migrants venus seuls, la tendance s'inverse. Dans la mesure où les migrants qui sont arrivés en France avant l'âge de 16 ans ont baigné plus longtemps dans la société française et ont pu développer diverses formes de sociabilité avant d'avoir à « choisir » un conjoint, la mixité des unions s'en ressent. Toutefois, si la mixité des unions est globalement plus forte chez les migrants arrivés jeunes, on note qu'elle est parfois très proche et relativement élevée pour certains des migrants venus plus tardivement. Ainsi, par exemple, les Tunisiennes seraient majoritairement en union avec un Français, quel que soit leur âge à l'arrivée, et à partir de 16 ans, leurs taux sont supérieurs à ceux de leurs homologues masculins. Cependant, pour interpréter ce résultat, il faut tenir compte du fait qu'une telle trajectoire migratoire, à savoir venir seule en France pour une femme tunisienne, reste relativement atypique.

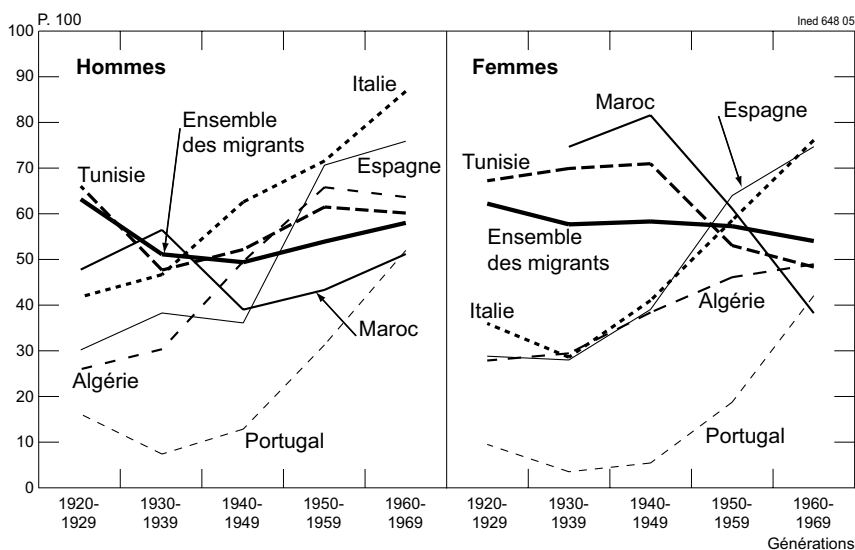
En comparaison à l'enquête Mobilité géographique et insertion sociale (MGIS) réalisée en 1992 par l'Ined avec le concours de l'Insee (Simon, 1996 ; Tribalat, 1995) et passée auprès de 13 000 personnes⁽³⁾, les résultats présentés ici diffèrent quelque peu. Les taux de mixité mesurés à partir de l'enquête Famille de 1999 sont souvent plus élevés que ceux évalués à partir de l'enquête MGIS, et ce pour plusieurs raisons. La principale explication concerne la population prise en compte. Dans le cas présent sont considérés comme mixtes les couples comprenant une personne « migrante » en union avec un conjoint non migrant de 18 ans et plus. Dans l'enquête de 1992, seuls les « immigrés » en couple avec des conjoints « non immigrés » étaient considérés comme mixtes et la limite d'âge s'élevait à 59 ans, voire 39 ans pour les personnes originaires du sud-est asiatique et d'Afrique sub-saharienne. D'autre part, nous ne prenons ici en compte que les couples actuels alors que l'enquête MGIS s'attardait davantage sur les premières unions. Ainsi par exemple, parmi les écarts les plus importants on trouve les originaires d'Algérie en couple avec un conjoint de France : 46 % des hommes et 23 % des femmes d'Algérie venus célibataires et arrivés avant l'âge de 16 ans ont formé une première union avec un conjoint né en France. Lorsque la migration a eu lieu à partir de 16 ans, les taux s'élèvent respectivement à 27 % et 15 % (Tribalat, 1996, p. 88). Par contre, si l'on tient compte de l'origine géographique et du lieu de socialisation initiale quel que soit le statut juridique de la personne,

⁽³⁾ L'enquête MGIS portait sur 9 000 individus nés hors de France issus de 7 courants migratoires différents, âgés de 20 à 59 ans, 2 000 personnes de 20 à 29 ans nées en France de parents nés à l'étranger et enfin 2 000 personnes nées françaises en France.

c'est-à-dire en incluant les « rapatriés » d'Algérie, les taux dépassent dans tous les cas les 40 %.

Les taux de mixité des hommes et des femmes fluctuent donc selon la durée de socialisation en France avant la mise en union, mais qu'en est-il selon la génération ?

Parmi les migrants célibataires, on constate à partir de la figure 2 des taux de mixité plus élevés chez les femmes jusqu'aux générations des années 1960. En fait, alors que chez les hommes les taux de mixité ont crû continûment à partir des générations 1940, la courbe d'ensemble des femmes révèle une certaine stabilité jusqu'à la dernière génération, celle de 1960, où le taux de mixité a légèrement diminué. Lorsque l'on observe les résultats dans le détail, on note deux tendances : les taux augmentent progressivement dans les générations par les plus jeunes parmi les natives d'Espagne, d'Italie, du Portugal et d'Algérie mais inversement, plus les migrantes originaires du Maroc et de Tunisie sont jeunes, plus leur taux de mixité diminue. Les trajectoires migratoires familiales y sont sans doute pour beaucoup et nécessiteraient que l'on se penche plus précisément sur cette question (voir ici même le texte de Chloé Tavan, chap. 22). Enfin, on constate que la génération née entre 1920 et 1929, pour les hommes comme pour les femmes, est dans la plupart des cas celle pour laquelle les taux de mixité sont les plus élevés. Il s'agit là en grande partie d'un effet de structure, puisqu'il s'agit d'immigrants de plus de 70 ans encore présents en France. Or, certains migrants à l'âge de la retraite optent pour un retour au pays, retour sans doute plus important parmi les unions « endogames », d'après les souhaits de retours indiqués dans le tableau 5.



VII. 24. – LES COUPLES MIXTES, UNE CATÉGORIE HÉTÉROGÈNE

TABLEAU 5. – DÉCLARER UNE UNION MIXTE « TOUTES CHOSES ÉGALES D’AILLEURS » (%)

	Effets propres des différentes modalités dans une analyse « toutes choses égales d’ailleurs » sur la probabilité pour un migrant d’être en couple avec un(e) conjoint(e) né(e) en France			
	Modèle 1		Modèle 2	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Situation de référence	47	41	44	38
Pays de naissance				
Espagne	+ 26	+ 29	+ 21	+ 23
Portugal	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Algérie	+ 24	+ 21	+ 18	+ 14
Maroc	+ 14	+ 18	+ 5	+ 10
Turquie	- 14	- 32	- 14	- 29
Vietnam	+ 12	+ 28	- 3	+ 10
Génération				
Né entre 1910 et 1929	- 15	+ 2	- 5	+ 12
Né entre 1930 et 1939	- 10	+ 0	- 4	+ 6
Né entre 1940 et 1949	- 5	+ 2	- 3	+ 2
Né entre 1950 et 1959	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Né entre 1960 et 1969	+ 9	+ 6	+ 8	+ 2
Âge d’arrivée en France				
Avant 16 ans	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
À partir de 16 ans	- 29	- 31	- 21	- 16
Situation à l’arrivée				
Célibataire	-	-	Réf.	Réf.
En union	-	-	- 19	- 22
Niveau d’études				
Niveau primaire	-	-	- 4	- 9
Niveau collège	-	-	Réf.	Réf.
Niveau lycée	-	-	+ 21	+ 23
Niveau supérieur	-	-	+ 24	+ 31
Taille d’unité urbaine				
Commune rurale	-	-	+ 19	+ 21
Moins de 5000 à 199999 hab.	-	-	+ 3	+ 2
De 200000 à 1999999 hab.	-	-	Réf.	Réf.
Unité urbaine de Paris	-	-	- 4	- 7
<i>Champ</i> : adultes migrants en union actuelle <i>Note de lecture</i> : deux modèles sont présentés ci-dessus. Le premier modèle indique les effets propres des trois modalités que sont : le pays de naissance, la génération et l’âge à l’arrivée. Le second modèle ajoute à ces trois modalités la situation à l’arrivée, le niveau de diplômes et le lieu de résidence. On peut lire, par exemple, à partir du premier modèle, que par rapport à la situation de référence (être né au Portugal, entre 1950 et 1959 et être arrivé en France avant l’âge de 16 ans) pour laquelle la probabilité d’être en union avec une personne née en France est de 47 % pour un homme et 41 % pour une femme, le fait d’arriver en France après 15 ans réduit de 29 %, « toutes choses égales d’ailleurs »*, la probabilité de se trouver actuellement en couple avec un conjoint né en France (soit une probabilité de 18 % seulement d’avoir formé un couple mixte). * : malgré la commodité de cette notion, certains auteurs, tout en l’employant, mettent en garde contre son aspect effectivement aléatoire (cf. Vallet, Caille, 1996). <i>Source</i> : Insee, Étude de l’histoire familiale (EHF), 1999.				

On a vu précédemment que déclarer une union mixte est très variable selon le sexe, la génération et l'âge à l'arrivée. Dans le tableau 5, on a donc estimé le poids de chacune de ces variables dans la probabilité pour les migrants de se trouver actuellement avec un conjoint français. On constate tout d'abord, qu'à génération et âge à l'arrivée égaux, des différences importantes subsistent entre les pays d'origine, différences qui vont dans le même sens pour les hommes et les femmes mais qui sont parfois fortement accentuées : ainsi la probabilité d'avoir un conjoint né en France est de 28 % plus élevée que la situation de référence pour les femmes vietnamiennes contre seulement 12 % de plus pour les hommes natifs de ce pays.

La génération a également un effet distinctif pour les hommes et pour les femmes « toutes choses égales d'ailleurs ». Plus ils sont d'une génération récente, plus les hommes ont déclaré être en union avec une conjointe française, alors que du côté des femmes migrantes la génération ne semble pas déterminante. Enfin, assez logiquement, et comme on l'avait déjà entrevu, le fait d'être venu à partir de 16 ans diminue, toutes choses égales d'ailleurs, d'environ 30 % la probabilité d'avoir formé une union mixte.

En ajoutant à ce premier modèle d'autres variables, à savoir le fait d'être ou non déjà en couple à l'arrivée, le niveau de diplôme et le lieu de résidence (taille de l'unité urbaine de résidence du couple), on constate (modèle 2) que l'effet propre du lieu de naissance est atténué. Le niveau d'études est notamment déterminant dans la probabilité d'être en union mixte, et il est d'autant plus marqué pour les femmes. Celles qui ont un niveau d'études « supérieur » augmentent de 31 % leurs « chances » d'avoir un conjoint français, par rapport à la situation de référence, contre une hausse de 24 % pour les hommes les plus diplômés.

Enfin, en ce qui concerne le lieu de résidence, les migrants et immigrés vivent très majoritairement dans les grandes agglomérations, d'autant plus lorsqu'ils sont en couple avec une personne native du même pays qu'eux. Or, fait nouveau, on constate que le fait de déclarer que l'on réside dans une commune de moins de 5 000 habitants augmente de plus de 20 % la probabilité d'avoir déclaré une union mixte, c'est-à-dire que l'on vit actuellement avec un Français. Ce résultat permet de nuancer l'idée fondée sur des recherches menées aussi bien en France qu'ailleurs, selon laquelle la mixité conjugale serait un phénomène presque exclusivement urbain. On peut faire l'hypothèse qu'étant donné la faible proportion de migrants installés en milieu rural, ceux-ci se sont tournés davantage vers des conjoints non migrants, ou que, s'étant rencontré d'abord en milieu urbain, le couple s'est ensuite décidé d'aller vivre dans une petite commune, plus ouverte qu'autrefois à la diversité culturelle.

Mais, avoir déclaré une union mixte implique-t-il de la part des migrants une mise à distance plus grande du pays d'origine et un souhait de retour moins manifeste de leur part quelle que soit l'origine ?

À la question « souhaiteriez-vous retourner vivre dans la région ou le pays de votre enfance ? » les adultes migrants enquêtés répondent différemment selon qu'ils sont ou non en union avec un Français. Nous n'avons pris

en compte ici que les migrants arrivés après l'âge de 15 ans, car certains des plus jeunes considéreront sans doute que la région de leur enfance se trouve en France. Dans l'ensemble, plus de 30 % de ceux qui sont actuellement en couple avec un conjoint originaire du même pays répondent par l'affirmative, contre environ 20 % pour ceux qui se déclarent en union mixte (tableau 6). Lorsqu'on observe plus en détails les résultats on note, là encore, des différences significatives selon les pays d'origine et selon le sexe. Parmi les migrants ayant conclu une union « endogame » du point de vue géographique au moins, les originaires d'Afrique (hors Afrique du Nord) et du Portugal sont ceux qui souhaitent le plus au moment de l'enquête retourner vivre dans leur pays de naissance. À l'inverse, parmi les couples composés de deux Italiens, 70 % des hommes et femmes n'ont pas émis un souhait de retour en Italie pour y vivre. Par ailleurs, les hommes marocains et portugais, qu'ils aient ou non formé une union mixte, ont un souhait de retour plus impérieux que les femmes. Ainsi, parmi les originaires d'un même pays, hommes et femmes réagissent parfois différemment, mais aussi et surtout, on constate que si dans l'ensemble les migrants des couples mixtes aspirent dans une moindre mesure à retourner vivre dans leur pays d'origine, les taux sont parfois élevés et attestent du maintien de l'attachement au pays où ils ont vécu leur enfance. C'est la tendance notamment des partenaires migrants, hommes et des femmes, nés en Afrique (hors Afrique du Nord) ou encore des femmes originaires d'Espagne et surtout d'Italie.

III. – Transmission des langues

L'une des innovations de l'enquête Famille 1999 est d'avoir consacré une partie du questionnaire aux pratiques linguistiques familiales. Parmi les parents migrants ayant répondu à la question « en quelles langues, dialectes ou patois avez-vous parlé à vos enfants lorsqu'ils avaient 5 ans ? », les réponses divergent sensiblement selon l'origine du conjoint actuel. Lorsque le conjoint est natif du même pays que le répondant, plusieurs langues sont majoritairement parlées aux enfants. Environ 20 % des pères ou mères seulement ne s'adressent à leurs enfants qu'en français, et inversement, à peu près autant déclarent ne pas leur parler français. Ne pas transmettre le français à ses enfants ne signifie pas pour autant que le transmetteur (père ou mère migrant) ne le maîtrise pas et ne l'utilise pas dans d'autres contextes. Et, si effectivement, à cette période, certains n'étaient pas en mesure de converser en français avec leurs enfants, cela peut avoir évolué depuis. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que ces familles vivent en France et que, par conséquent, les parents qui ne transmettent pas le français favorisent indirectement le bilinguisme de leurs enfants, puisque ces derniers recevront le français à l'école, et maîtriseront ainsi les deux langues⁽⁴⁾.

⁽⁴⁾ Il s'agit de l'une des configurations les plus favorables au développement bilingue, nommée « bilinguisme famille-école » par les sociolinguistes (cf. Mackey, 1972).

TABLEAU 6. – MIXITÉ ET SOUHAIT DE RETOUR AU PAYS (%)

Souhait de retour dans la région de son enfance	Pays de naissance du répondant															
	Ensemble		Espagne		Italie		Portugal		Algérie		Maroc		Tunisie		Autre Afrique	
	du même pays	Conjoint natif de France	du même pays	Conjoint natif de France	du même pays	Conjoint natif de France	du même pays	Conjoint natif de France	du même pays	Conjoint natif de France	du même pays	Conjoint natif de France	du même pays	Conjoint natif de France	du même pays	Conjoint natif de France
Hommes																
oui	31,9	18,4	22,5	16,5	11,1	7,2	49,2	26,8	26,1	14,6	34,9	20,6	21,1	19,7	44,5	37,0
non	38,5	52,6	58,2	54,1	70,9	68,0	17,6	39,9	46,6	62,3	30,9	43,3	56,0	53,0	18,3	29,0
ne sait pas	29,6	29,0	19,3	29,4	18,0	24,8	33,2	33,3	27,4	23,1	34,2	36,1	22,9	27,3	37,2	34,0
Femmes																
oui	32,3	20,6	29,0	28,4	9,9	22,4	46,2	18,7	23,8	15,3	32,8	15,3	40,4	13,1	53,5	32,3
non	36,2	50,1	48,3	45,4	72,2	59,0	19,6	43,5	46,5	68,9	30,9	62,6	35,6	77,8	12,9	25,8
ne sait pas	31,5	29,3	22,8	26,2	17,9	18,6	34,2	37,8	29,6	15,9	36,3	22,1	24,1	9,1	33,7	41,9

Champ : adultes nés à l'étranger, arrivés en France après l'âge de 15 ans, en couple actuellement.

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

Dès lors que les origines des conjoints divergent, le plurilinguisme familial diminue et le monolinguisme français prend rapidement le pas. Les migrants originaires de pays différents sont moins de 10 % à ne pas parler français à leurs enfants : plus de 40 % d'entre eux utilisent exclusivement cette langue, mais plus d'un tiers déclarent encore transmettre plusieurs langues. Il s'agit là souvent de couples mixtes géographiquement mais pas linguistiquement (par exemple un couple constitué d'un migrant venu du Portugal et de son conjoint natif du Brésil, qui pourront avoir le portugais comme langue en commun). Par contre, lorsqu'ils sont en union avec une personne née en France, les répondants déclarent à environ 70 % ne parler que le français à leurs enfants. Cette forte proportion de transmission monolingue confirme les observations des études de terrain, où l'on voit que le français est souvent adopté comme langue franche par des conjoints de langue différente (Deprez, Dreyfus, 1998). Il faut également mentionner que les parents porteurs d'autres langues que le français et qui ne les transmettent pas à leurs enfants, suivent souvent le conseil d'acteurs sociaux qui les incitaient à parler français en famille pour favoriser l'insertion scolaire et sociale des enfants (Deprez de Heredia, Varro, 1991).

Enfin, quelle que soit l'origine du conjoint, on constate que les mères migrantes déclarent plus souvent que les hommes transmettre d'autres langues que le français (figure 3). Suite aux études qualitatives menées sur ce sujet, on peut avancer que la transmission du français accompagné d'autres langues, ou prioritairement d'une autre langue que le français, est tributaire des langues présentes dans la famille. Le sexe du répondant est également significatif lorsqu'il s'agit d'analyser les différences de réponses à la question de transmission des langues. Bien que relativement proches, le pourcentage d'hommes et de femmes nés hors de France transmettant d'autres langues que le français seul varie selon que le répondant déclare une union mixte ou non mais aussi selon que l'on se place du point de vue des femmes ou des hommes. Notons par ailleurs que l'on a ici uniquement les langues transmises par le répondant, auxquelles peuvent s'ajouter les langues transmises par le conjoint (pour le cas particulier de l'anglais, voir Héran, Filhon et Deprez, chap. 25).

Au sein des couples mixtes, les parents en union avec un Français utilisent dans des proportions plus ou moins fortes la langue française selon leur pays d'origine (figure 4). En effet, tous les courants migratoires n'ont pas le même rapport avec cette langue, et pour certains pays la colonisation continue de laisser des traces. Ainsi, les originaires d'Afrique et notamment d'Afrique du Nord transmettent à plus de 80 % pour la Tunisie et l'Algérie et plus de 70 % pour le Maroc, exclusivement le français, et en contrepartie assez rarement les autres langues parlées dans ces pays, à savoir l'arabe et le berbère. Le contexte historique est donc déterminant. Même depuis les indépendances, le français a gardé une place privilégiée – malgré la volonté d'arabisation des instances au pouvoir – et garde notamment une place centrale à l'école puisqu'il y est enseigné dès le primaire (chapitre 28). Mais, ce contexte historique n'est pas le seul facteur explicatif des différences selon les courants migratoires. En effet, transmettre sa langue natale peut faire par-

tie d'une stratégie familiale. Certaines langues comme l'espagnol ou l'italien peuvent par la suite être valorisées à l'école par les enfants. Dans tous les cas, qu'elles agissent par valorisation sociale ou par maintien d'une proximité avec le pays d'origine, les femmes espagnoles transmettent à plus de 40 % « une langue autre que le français » (elles étaient également, parmi celles arrivées après l'âge de 15 ans, près d'un tiers à souhaiter retourner vivre un jour dans leur pays d'origine). Enfin, pour les migrants turcs, on note que même ceux qui sont en couple avec un conjoint né en France parviennent à transmettre plusieurs langues à leurs enfants, comme l'indique aussi le fait que le monolinguisme français atteint seulement 28 % chez les femmes turques contre 36 % chez leurs homologues masculins.

À noter enfin que chez les parents migrants d'Afrique du Nord, contrairement aux autres cas, les pères, davantage que les mères, transmettent à la fois le français et une ou plusieurs autre(s) langue(s). Ceci est également le cas, mais dans une moindre mesure, des pères italiens. On peut évoquer ici les nombreux témoignages concernant la volonté de certaines mères de contribuer à l'intégration de leurs enfants à la société française en favorisant l'utilisation de la langue française (Bouziri, 2000), alors que les pères seraient

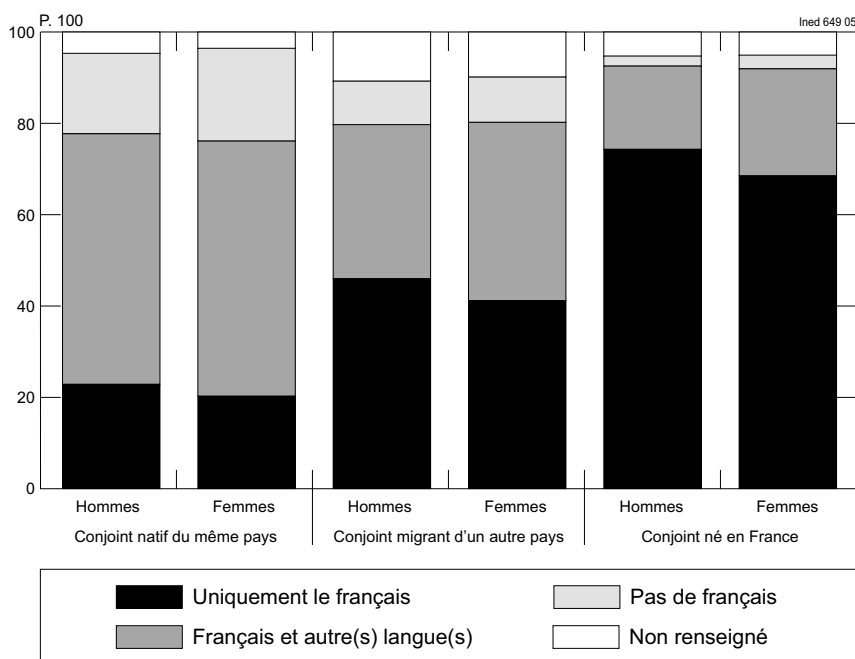


Figure 3. – Proportion de transmission du français et/ou d'autres langues parmi les migrants selon l'origine du conjoint

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

VII. 24. – LES COUPLES MIXTES, UNE CATÉGORIE HÉTÉROGÈNE

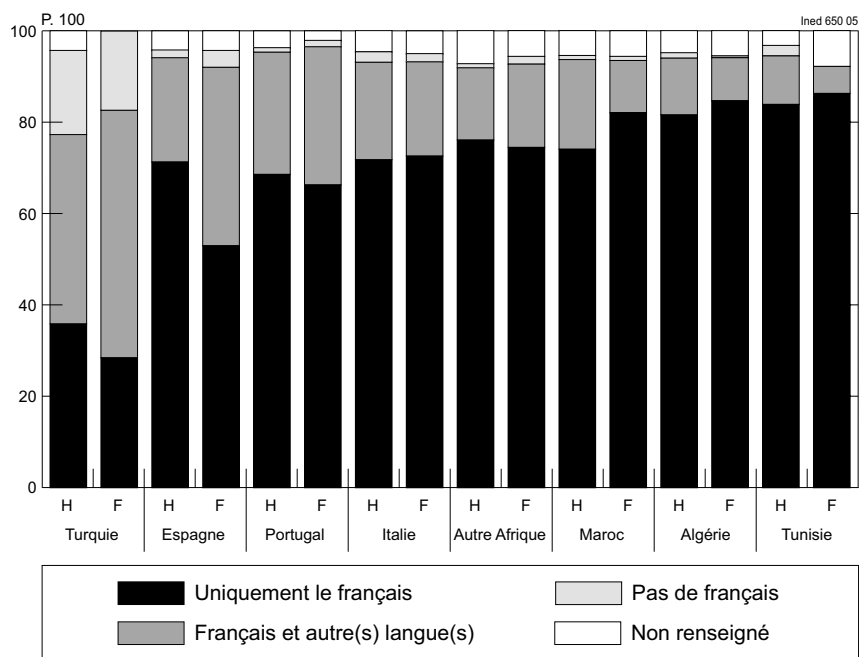


Figure 4. – Proportion de transmission du français et/ou d'autres langues selon le pays de naissance du parent transmetteur et le sexe

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

d'avantage transmetteurs des valeurs du pays d'origine, dont la langue fait partie.

Conclusion

L'exploration des différents paramètres concernant les individus déclarant ou non vivre en couples mixtes atteste d'écarts ou de similarités selon les cas. Notre question théorique de départ – les couples mixtes se ressemblent-ils significativement entre eux et se différencient-ils significativement des couples non mixtes – reçoit des débuts de réponses dans certains domaines.

On peut par exemple signaler des points qui sont communs à une forte proportion de couples mixtes : une socialisation plus longue en France du migrant avant qu'il ne « choisisse » son conjoint, un niveau de diplôme élevé. De même, le fait que les migrants vivent majoritairement dans les grandes agglomérations semble caractéristique des couples non mixtes migrants (originaires du même pays), de sorte que vivre dans une commune rurale renvoie à

la probabilité que le migrant a déclaré une union mixte (avec une personne née en France). Le calcul des probabilités pour une personne de se trouver en union mixte renvoie aussi en creux à une homogamie éducative et professionnelle, souvent mise en évidence par ailleurs dans des études de terrain (cf. Streiff-Fenart 1985 ; Santelli, Collet 2003).

Mais nous avons surtout relevé des différences entre les répondants selon leur pays de naissance, et d'abord le taux de mixité lui-même, qui varie du simple au triple en passant des répondants venus d'Asie (Turquie, Cambodge, Laos) à ceux d'Europe et d'Afrique. Non seulement ils ne forment pas dans les mêmes proportions des unions mixtes avec une personne née en France mais ils accusent aussi des différences à l'intérieur de la catégorie des couples mixtes : selon leur pays d'origine, ils ont par exemple des souhaits de retour ou des pratiques linguistiques avec les enfants différents. En effet, tous les courants migratoires n'ont pas le même rapport à la langue française et ceci se reflète dans le taux de transmission des langues autres que le français qui varie selon le pays du parent transmetteur. Cette observation souligne l'importance du pays d'origine pour tous ces résultats et l'impossibilité de considérer les couples mixtes comme une catégorie toute d'une pièce. Alors que pour certains, la mixité entraîne une certaine prise de distance avec le pays d'origine du fait, d'une part, qu'ils souhaitent peu retourner y vivre et, d'autre part, qu'ils optent principalement pour la pratique du français avec leurs enfants ; pour d'autres, l'attachement au pays d'origine et le maintien de certaines pratiques culturelles restent vivaces. C'est pourquoi fonder une union mixte ne signifie pas nécessairement de la part des migrants rompre avec leurs origines et entrer « dans le moule ».

Certes, les disparités entre hommes et femmes ne peuvent se comprendre si l'on n'introduit pas d'autres variables ; leur taux de mixité différent, par exemple, doit prendre en considération leurs âges à l'arrivée en France car, à partir de 16 ans, la plupart des jeunes femmes, contrairement aux hommes, arrivent déjà en couple (pour effectuer un regroupement familial notamment).

Le recours à la catégorie « couple mixte » nécessite donc d'être à chaque fois explicite. Les critères qui peuvent être pris en compte sont divers et livrent des taux de mixité qui peuvent être significativement différents. Mais surtout, comme on l'a vu tout au long de cette analyse, il s'agit d'une *catégorie hétérogène* dans la mesure où les migrants qui déclarent un conjoint né en France ont des trajectoires migratoires diverses qui peuvent difficilement être regroupées dans un même ensemble.

Références

- BORREL Catherine, TAVAN Chloë, 2003, « La vie familiale des immigrés », *France, portrait social*, Insee.
- BOUZIRI Raja, 2000, *La variation dans les pratiques langagières des jeunes d'origine maghrébine en France. Terrain d'enquête : La Goutte d'or*, thèse de linguistique, sous la dir. de Pierre Encrevé, Paris, EHESS.
- CUCHE François, 2001, *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte, coll. Repères, 1^{er} édition 1996.
- DEPREZ Christine, DREYFUS Martine, 1998, « Transmission et usages des langues. Couples mixtes à Paris et à Dakar », in Claudine PHILIPPE et al. (dir.). *Liberté, Égalité, Mixité... conjugales*, Paris, Anthropos, p. 201-228.
- DEPREZ DE HEREDIA Christine, VARRO Gabrielle, 1991, « Le bilinguisme dans les familles », in Le bilinguisme et l'enfance. Problèmes quotidiens, *Enfance* n° 4, p. 297-304.
- MACKEY William F., 1972, *Bibliographie Internationale sur le Bilinguisme*. Québec, Presses universitaires de Laval, CIRB.
- SANTELLI Emmanuelle, COLLET Beate, 2003, « Comment repenser les mixités conjugales aujourd'hui ? Modes de formation des couples et dynamiques conjugales d'une population française d'origine maghrébine », *Revue européenne des migrations internationales*, n° 19, 1, p 51-79.
- SIMON Patrick, 1996, « Pratiques linguistiques et consommation médiatique », in Michèle TRIBALAT (dir.), *De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, Paris, Ined/La Découverte.
- STREIFF-FENART Jocelyne, 1985, *Les couples franco-maghrébins*, Paris, L'Harmattan.
- TRIBALAT Michèle, 1995, *Faire France : une grande enquête sur les immigrés et leurs enfants*, Paris, La Découverte.
- TRIBALAT Michèle (dir.), 1996, *De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, Paris, Ined/La Découverte.
- VALLET Louis-André, CAILLE Jean-Paul, 1996, « Les élèves étrangers ou issus de l'immigration dans l'école et le collège français. Une étude d'ensemble », ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Direction de l'évaluation et de la prospective, *Les dossiers d'éducation et formations*, 67.
- VARRO Gabrielle, 2003, *Sociologie de la mixité. De la mixité amoureuse aux mixités sociales et culturelles*. Paris, Belin, coll. Perspectives sociologiques.

